

Image not found or type unknown



## seule ressource, l' aah, peut on demander dans ce cas une pension

Par **al34**, le **11/01/2013** à **19:47**

j'ai une amie divorcée, qui ne touche comme seule ressource que l'aah. Son ex mari héberge sa fille de 18 ans.

Je désire savoir si sa situation la dispense de verser une pension alimentaire au père de sa fille. Aucune décision de justice n'a été rendu à ce sujet.

Cordialement